

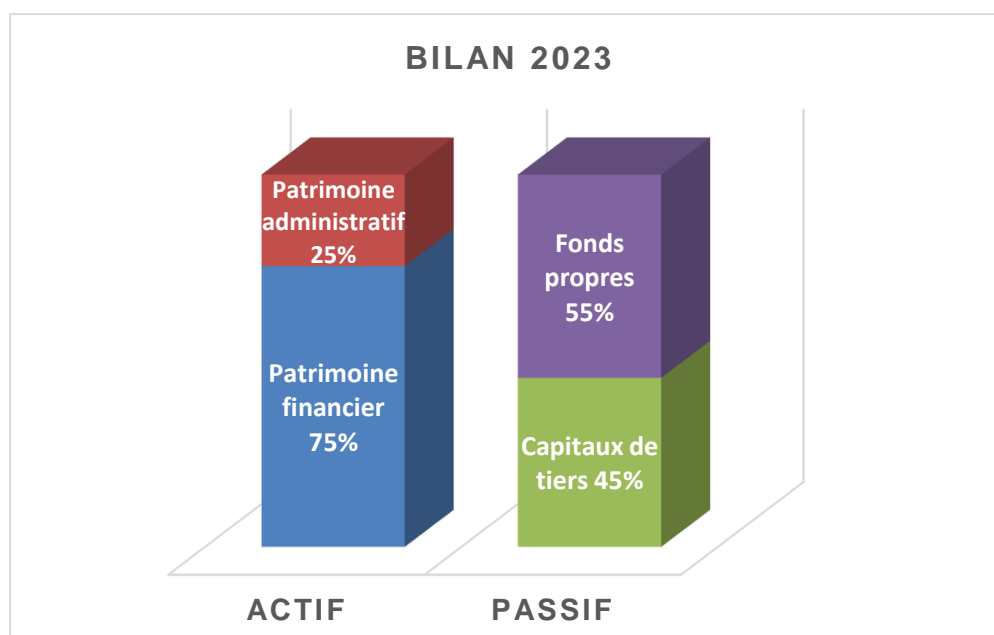
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2023 :

Nous avons le plaisir de vous présenter les comptes annuels 2023, composés des documents suivants :

- Bilan au 31 décembre 2023
- Compte de résultats 2023
- Compte des investissements 2023
- Tableau des flux de trésorerie 2023

1) Bilan au 31 décembre 2023

Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à **CHF 110'282'946**, soit une augmentation de CHF 3'829'657 par rapport à l'exercice précédent. Le bilan se compose ainsi :



L'augmentation nette des actifs de CHF 3.8 mios provient essentiellement des éléments suivants :

- Finalisation des travaux de construction de la crèche, du restaurant du centre sportif et des aménagements extérieurs, soit une augmentation de CHF 5.8 mios environ
- Etude et début des travaux pour l'installation d'un pavillon scolaire provisoire pour CHF 1.4 mio
- Moins les amortissements complémentaires pour un total de CHF 3.7 mios

Au passif, les emprunts ont augmenté de CHF 6.7 mios pour financer les investissements importants réalisés en 2023.

La diminution de la fortune nette (capital propre) de CHF 3'561'070 provient de l'excédent de charges enregistré en 2023, après la comptabilisation d'amortissements complémentaires pour un total de CHF 3'700'459.

2) Compte de résultats 2023

Le compte de résultats 2023 de la commune de Troinex se présente ainsi :

| | Budget 2023 | Comptes 2023 | Ecart Budget | Comptes 2022 | Ecart 2022/23 |
|---|------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|------------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Charges | 12'222'642 | 12'179'495 | -43'147 | 11'283'553 | +895'942 |
| Revenus | 12'224'125 | 12'318'884 | +94'759 | 11'663'469 | +655'415 |
| Résultat intermédiaire | 1'483 | 139'589 | +138'106 | 379'916 | -240'327 |
| Amort. Complémentaires 2023/ Réévaluation du PF 2022 | - | -3'700'459 | | +1'444'067 | |
| Résultat net | 1'483 | -3'561'070 | | 1'823'983 | |

Impôts communaux

Les recettes fiscales inscrites dans les comptes 2023 représentent environ 74% des revenus totaux de la Commune et se répartissent de la manière suivante :

| | Budget 2023 | Comptes 2023 | Ecart Budget | Comptes 2022 | Ecart 2022/23 |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|------------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Personnes physiques | 8'720'000 | 8'403'215 | -316'785 | 8'099'413 | 303'802 |
| Personnes morales | 453'000 | 660'872 | 207'872 | 539'280 | 121'592 |
| Total des recettes fiscales | 9'173'000 | 9'064'087 | -108'913 | 8'638'693 | 425'394 |

La valeur du centime additionnel est estimée à CHF 195'757 en 2023 (2022 : CHF 185'255) et le taux de la part privilégiée est de 51 % (idem 2022). Pour rappel, ce taux permet la répartition des impôts communaux entre la commune de domicile du contribuable et celle de son lieu de travail.

Les impôts 2023 sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que la part à la recette 2023 du fonds de péréquation des personnes morales sont supérieurs aux prévisions budgétaires. Le DF avait en effet estimé ces recettes avec prudence.

Nous vous rappelons que nous devons comptabiliser chaque année les recettes fiscales estimées par le Département des finances pour l'année, puis corriger ces recettes les années suivantes en fonction des résultats des taxations des contribuables et des nouvelles estimations de l'administration.

La bonne nouvelle

Nous avons tenu compte dans le budget 2023 d'un revenu fiscal supplémentaire de CHF 1'580'000 pour simuler les impôts des premiers arrivants du Parc des Crêts, sachant que ces revenus ne nous seront crédités que deux exercices plus tard. La bonne nouvelle, c'est que la correction effective des revenus fiscaux pour les autres habitants de la Commune a presque compensé l'augmentation estimée des nouveaux habitants.

Charges fiscales

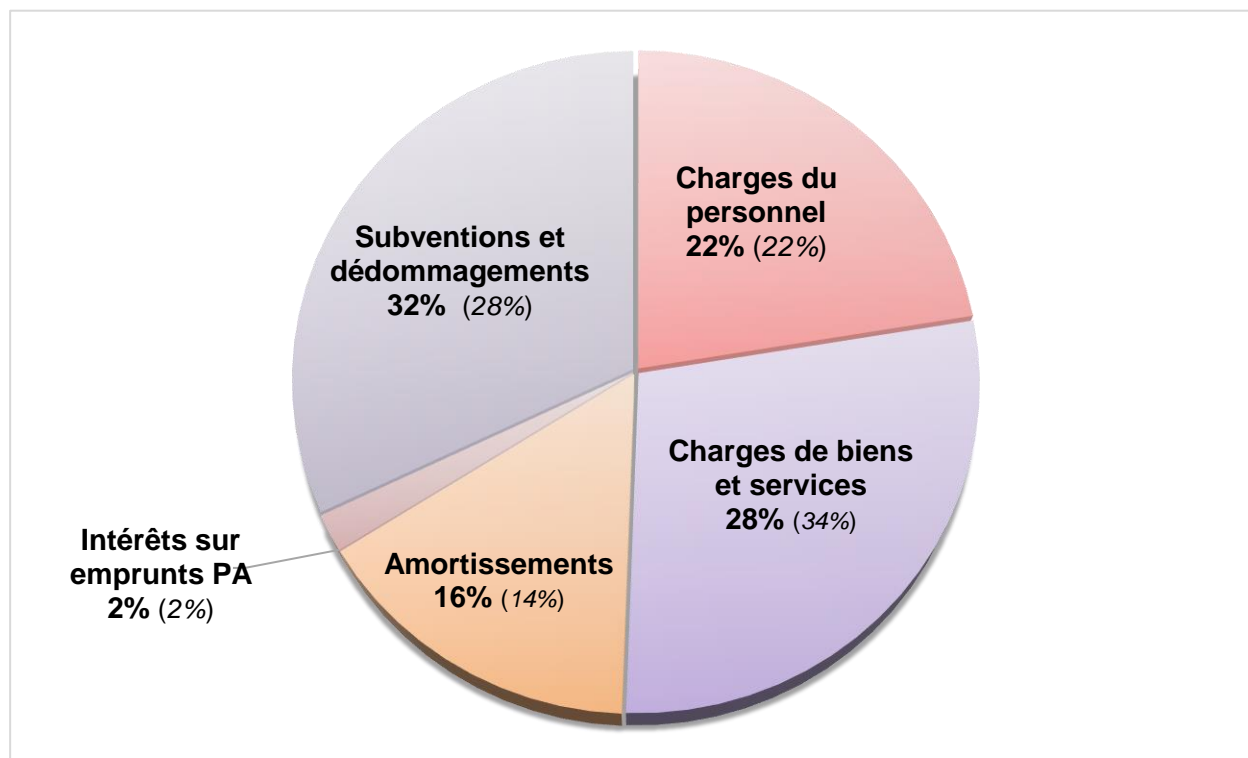
En 2023 nous avons contribué à hauteur de CHF 442'608 à la péréquation financière intercommunale (2022 : CHF 443'934). Pour rappel, ce montant est calculé par le département des finances, sur la base de critères tels que l'indice de capacité financière et le nombre de places de crèche financées par la commune, ce, sur la base des chiffres 2021.

Et enfin, notre part à la compensation financière 2023 versée aux communes frontalières françaises sur les prélèvements d'impôts à la source s'élève pour 2023 à CHF 84'411 (2022 : CHF 81'752).

Charges de fonctionnement 2023

Grâce à un contrôle strict de nos charges, nous respectons globalement notre budget. Les dépassements dans certaines rubriques ont été compensés par des économies sur d'autres rubriques.

Les charges de fonctionnement 2023 se répartissent selon leur nature comptable de la manière suivante (à titre indicatif, la répartition 2022 est indiquée entre parenthèses) :



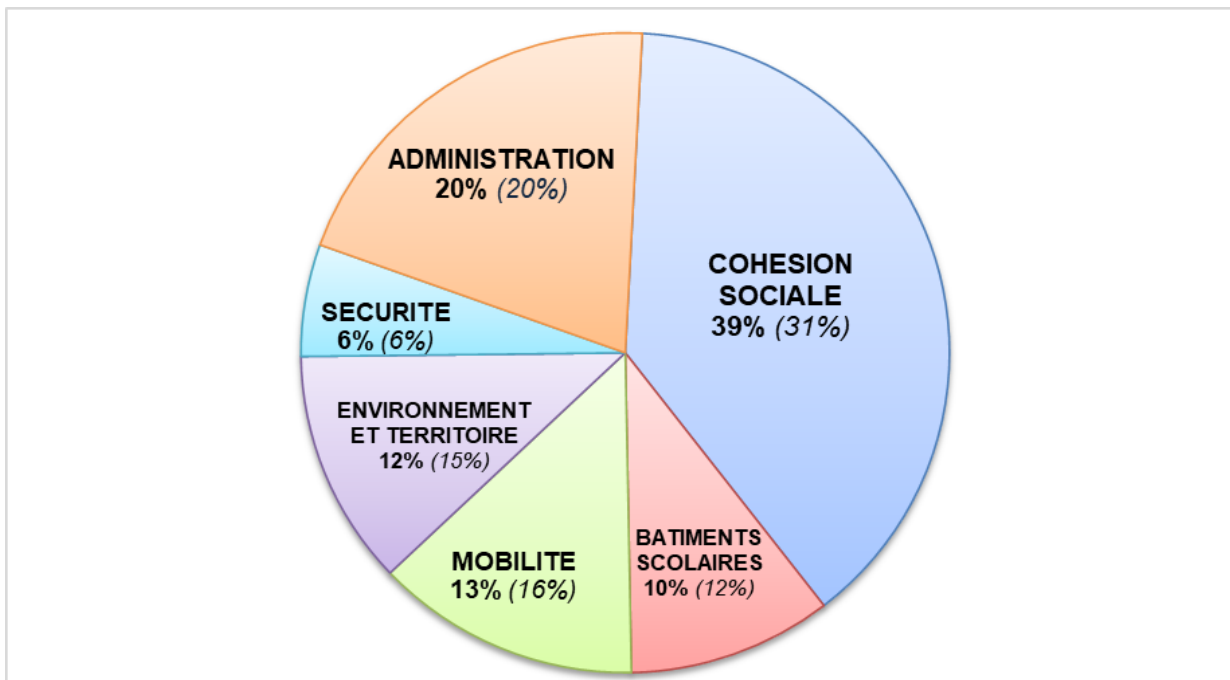
Les charges de biens et services sont constituées principalement des dépenses suivantes :

- Entretien des routes, des parcs et bâtiments du patrimoine administratif
- Prestations de services, gestion des déchets, honoraires et organisation de manifestations
- Fournitures, matériel, équipements et consommation d'énergie

Les subventions et dédommagements regroupent les montants versés :

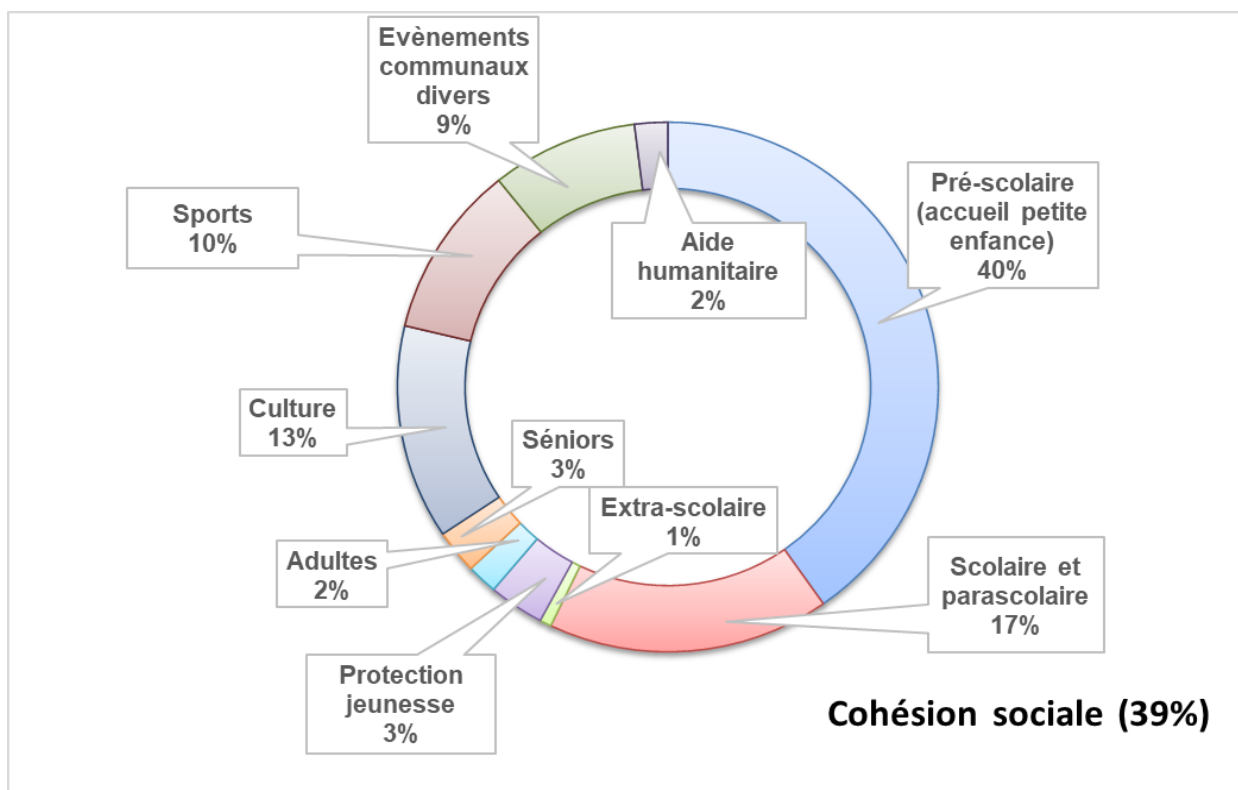
- Aux collectivités publiques, notamment au GIAP, à l'ACG et au SIACG,
- Aux institutions pour l'accueil de la petite enfance, notamment la crèche de Troinex, ainsi qu'à l'aide humanitaire, sociale et culturelle,
- La contribution à la péréquation financière intercommunale

Nous vous présentons ci-après la répartition des dépenses nettes de la commune, selon les différents pôles d'actions politiques (à titre indicatif, la répartition 2022 est indiquée entre parenthèses). À noter qu'elles sont quasiment en ligne avec les prévisions budgétaires.



Le pôle « **cohésion sociale** », qui représente 39% des dépenses de la commune (2022 : 31%), comprend l'ensemble des coûts du préscolaire (accueil de la petite enfance), du scolaire et parascolaire, de la protection de la jeunesse, des sports, culture et loisirs, ainsi que l'aide sociale et l'aide humanitaire.

L'augmentation notable de la part allouée à ce pôle provient essentiellement des coûts liés à l'ouverture de la crèche. À titre de comparaison, les dépenses nettes liées à l'accueil de la petite enfance représentaient 23% des dépenses du pôle de cohésion sociale en 2022, contre 40% en 2023, selon la répartition ci-dessous :



Charges et revenus des immeubles du patrimoine financier

Le résultat sur les immeubles locatifs et autres bâtiments du patrimoine financier se présente comme suit :

| <i>Rubrique 96</i> | Budget 2023 | Comptes 2023 | Écarts Budget | Comptes 2022 | Écarts 2022/23 |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|-------------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Revenus des locations | 2'271'700 | 2'304'350 | +32'650 | 2'264'183 | +40'167 |
| Charges des immeubles | 1'190'900 | 1'267'913 | +77'013 | 1'355'608 | -87'695 |
| Résultat intermédiaire | 1'080'800 | 1'036'437 | -44'363 | 908'575 | +127'862 |
| <i>Plus-value réévaluation du PF</i> | | - | | <i>1'444'067</i> | |
| Résultat net | 1'080'800 | 1'036'437 | | 2'352'642 | |

L'augmentation des charges des immeubles provient essentiellement des travaux d'entretien du bâtiment de l'auberge de la Chaumière à charge de la Commune en tant que propriétaire, ainsi que divers frais non prévus au budget pour la mise en service du nouveau restaurant du centre sportif.

3) Compte des investissements 2023**Patrimoine administratif**

Les investissements bruts pour le patrimoine administratif se sont élevés à **CHF 7'209'669** en 2023 (2022 : CHF 4'927'849) et se composent principalement des éléments suivants :

- Fin des travaux de construction de la crèche et des aménagements de la zone sportive et des extérieurs CHF 3'880'000
- Étude et 1^{er} acompte pour l'installation d'un pavillon scolaire provisoire CHF 1'438'000
- Aménagement des routes et des voies publiques – divers projets en cours CHF 948'000
- Projet de la Ferme de la Culture – Étude et concours CHF 308'000
- Contribution au Fonds d'investissement pour le développement urbain CHF 139'100

Patrimoine financier

Pour rappel, les investissements du patrimoine financier sont enregistrés directement au bilan et ne figurent pas dans le compte des investissements.

En 2023, ils se sont montés au total à **CHF 1'952'775** et proviennent essentiellement des dépenses liées aux travaux de construction du projet « crèche et aménagements de la zone sportive » pour la partie relevant du patrimoine financier : restaurant avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes.

Conclusion

Nous sommes satisfaits du résultat de l'exercice 2023 qui laisse augurer une traversée bien maîtrisée de cette période de transformation de la Commune dont la population augmente de 35 à 40% sur deux ans. Certes, les résultats seront probablement déficitaires durant encore 2 exercices, jusqu'à ce que les revenus des habitants des Crêts nous soient effectivement crédités.